Mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche

Tarifs au 1er janvier 2024

Délibération n°2023.070 – Séance du 07/12/2023

2-Tarifs communs à toutes les salles

	TARIFS (en €) pour les extérieurs et locaux
CONDITIONS DE LOCATION	La tarification est élaborée en fonction - du profil des utilisateurs : locaux ou extérieurs ; - des jours de location : jour en semaine ou week-end (du vendredi soir au lundi matin). Pas de location pour les événements familiaux : - de l'ESPACE VEZERE-CAUSSE en période hivernale du 1er octobre au 31 mars inclus en raison de l'absence d'un système de chauffage. - du CLUB HOUSE durant toute l'année en raison de la configuration des lieux et des bureaux associatifs. Salle réservée uniquement aux événements associatifs et municipaux.
CAUTION	**2 000 €** Modalité : Ce système de caution est destiné à couvrir les frais éventuels de remise en état suite à diverses dégradations. Chaque loueur devra remettre un chèque de caution avant l'occupation. Si aucune dégradation n'est constatée à l'issue de l'état des lieux, le chèque de caution sera restitué.

	Cependant, en cas de dégradations, constatées par les services communaux, le chèque de caution sera encaissé. Si les frais de réparations sont supérieurs au montant de la caution, un titre de recette de la différence sera émis auprès du loueur qui devra s'en acquitter ou un constat amiable sera établi pour une prise en charge par sa compagnie d'assurance.
ARRHES	**30 % du montant de la location** Modalité : Lors de la réservation de la salle, le versement d'arrhes correspondant à 30% du prix de la location sera exigé. Les arrhes, encaissés auprès du Trésor Public, seront déductibles du prix total de la location.
FORFAIT D'ANNULATION	**100 €** Modalité : Lors de la réservation, le versement d'un forfait d'annulation sera exigé mais non encaissé. Ce forfait est demandé pour les locations gratuites et payantes. Si l'annulation de la réservation intervient avant le délai d'un mois qui précède la location, le forfait d'annulation sera restitué. Passé ce délai, il sera définitivement encaissé. Une lettre de désistement sera exigée au réservataire dans chaque cas et devra être justifiée.

FRAIS D'ENTRETIEN ET D'INSTALLATION	
- Rangement et entretien des chaises et tables par les services de la Mairie	**215 €**
- Préparation de la salle par les services de la Mairie (installation chaises et/ou tables)	**310 €**
- **CAUTION MENAGE**	**300 €** Modalité : Ce système de caution est destiné à couvrir les frais éventuels de ménage de la salle si ce dernier n'a pas été fait correctement. Chaque loueur devra remettre un chèque de caution avant l'occupation. Si à l'issue de l'état des lieux, le ménage a été fait correctement et entièrement, le chèque de caution sera restitué. Cependant, en cas de non réalisation constatée par les services communaux, le chèque de caution sera encaissé.

SYSTÈME DE GRATUITE	- Pour les associations de Saint-Pantaléon-de-Larche : Deux gratuités autorisées par an et par association. En cas d'annulation, possibilité de reporter une gratuité à une autre date (préavis d'un mois minimum sinon encaissement du dédit). - Pour les associations de l'ex CCVC (Chartrier-Ferrière, St-Cernin-de-Larche, Larche, Lissac-sur-Couze et Chasteaux) : Une seule gratuité autorisée par an et par association uniquement sur l'Espace Vézère-Causse. - Pour les réunions politiques dans le cadre électoral : Gratuité uniquement de la salle des Fêtes, la Salle Simone Veil située dans l'Espace Culturel Charles Ceyrac, le Club House et l'espace Vézère-Causse. - Pour le personnel communal : Pas de gratuité mais application du tarif local.
Mise à disposition de containers à poubelle (770 litres)	**28 € par container** Modalité : Lors d'une location de la salle des Fêtes, de l'espace Vézère-Causse et du club House, le titulaire de la location, excepté les associations locales, pourra avoir à disposition des containers à poubelle et devra s'acquitter lors de la remise des clés du montant total de ce prêt. Si le titulaire de la location ne souhaite pas de containers, il a obligation de récupérer tous les déchets et de laisser les salles sans détritus.